

Conseil Communautaire du jeudi 21 décembre 2017

Projet de délibération n° 3

Vote du budget primitif des BA 2018

Rapporteur : M. FEGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4,
Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Tarbes du 1^{er} mars 2003 portant création du budget annexe Coopérative Haricot Tarbais,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Tarbes du 16 décembre 2011 portant création d'un budget annexe intitulé aménagement de la ZAC ECOPARC,
Vu la délibération du conseil communautaire du Grand Tarbes du 6 janvier 2016 intégrant le BA Télésite dans le BA Hôtels d'entreprises,
Vu le Débat sur les orientations budgétaires acté au conseil communautaire du 30 novembre

EXPOSE DES MOTIFS :

Vote Budget Primitif du BA Hôtels d'entreprises 2018

Pour l'exercice 2018, le budget primitif du Budget Annexe Hôtels d'entreprises, s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à la somme de 940 663,43 €

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 555 225,49 €.

- Les Recettes : elles se composent de 454 239,44 € des loyers des trois hôtels d'entreprises et du RIE, de 15 000 € pour la vente d'électricité concernant le RIE, et de 85 986,05 € pour l'amortissement des subventions,

- Les Dépenses : elles se composent de 136 750 € pour les charges à caractère général relatives aux trois hôtels d'entreprises et au RIE, de 10 € pour les écritures de régularisation en fin d'exercice liées à la TVA, de 63 027,55 € de charges d'intérêts d'ICNE compris pour le RIE et de 243 918 € pour l'amortissement du RIE et des trois hôtels d'entreprises. L'autofinancement est de 111 519,94 €.

La section d'INVESTISSEMENT s'élève à 555 225,49 €.

- Les Recettes : elles se composent de l'autofinancement pour 111 519,94 €, de 30 000 € d'encaissement de cautions, de 243 918 € pour l'amortissement du RIE et des trois hôtels d'entreprises,

- Les Dépenses : elles se composent de 85 986,05 € pour l'amortissement des subventions des trois hôtels d'entreprises, de 30 000 € pour la restitution de cautions, 133 334 € de remboursement de capital pour le RIE, de 21 000 € pour la maîtrise d'œuvre et 40 000 € pour l'acquisition du terrain concernant la réalisation du restaurant inter-entreprises sur la zone d'activité de BAZET, et 75 115,89 € de travaux divers de mise aux normes pour les quatre autres bâtiments.

Vote Budget Primitif du BA Coopérative Haricot Tarbais 2018

Le budget primitif du Budget Annexe Coopérative Haricot Tarbais pour l'exercice 2018, s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 27 900 €, il se décompose donc de la manière suivante :

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 7 865 €.

- Les Recettes : elles se composent de la subvention d'équilibre en provenance du Budget Principal d'un montant de 5 695 € et de l'amortissement des subventions perçues dans le cadre de l'extension du bâtiment pour 2 170 €,

- Les Dépenses : elles se composent de 1 005 € pour l'entretien du bâtiment et de la dotation aux amortissements pour l'extension du bâtiment d'un montant de 6 860 €,

La section d'INVESTISSEMENT s'élève à 20 035 €.

- Les Recettes : elles se composent pour 6 860 € de la dotation d'amortissement pour l'extension du bâtiment et de 13 175 € versés par la coopérative pour l'exécution du contrat de location-vente,

- Les Dépenses : elles se composent de 17 865 € concernant le remboursement d'emprunt et de 2 170 € pour l'amortissement des subventions perçues dans le cadre de l'extension du bâtiment.

Vote Budget Primitif du BA Téléports et Location Immeubles 2018

Le budget primitif du Budget Annexe téléports et Location Immeubles pour l'exercice 2018, s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 1 999 065 €, il se décompose donc de la manière suivante :

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 1 403 953 €.

- Les Recettes : elles se composent des loyers et charges issues de la location des téléports 2,3 et 4, de l'hôtel d'entreprises situé sur Lanne pour 666 460 €, du remboursement par l'assurance afin de couvrir le coût de travaux d'étanchéité à réaliser sur le bâtiment Téléport 4 pour un montant de 450 000 €, de l'amortissement des subventions perçues pour 287 493€ pour la construction des différents bâtiments (téléports et hôtels d'entreprises).

- Les Dépenses : elles se composent de 779 588 € de charges diverses dont 450 000 € de travaux pour le téléport pour la reprise de l'étanchéité suite à des infiltrations, des charges

financières pour 27 753 €, de dépenses imprévues pour 20 000 €, de la dotation aux amortissements pour un montant de 432 536 € et de l'autofinancement pour 143 076 €.

La section d'INVESTISSEMENT s'élève à 595 112 €.

- Les Recettes : elles se composent de 20 500 € de caution à percevoir, de 432 536 € de la dotation d'amortissement et de 143 076 pour l'autofinancement,

- Les Dépenses : elles se composent de 153 739 € pour les dépenses d'équipement dont pour 60 000 € des crédits complémentaires pour le marché de travaux de l'hôtel d'entreprises Gabas, 60 000 € pour des travaux sur le téléport 4 (local à poubelle, à vélos et installation d'un répéteur) et 30 000 € de réserve pour des travaux d'urgence, de 133 380 € pour le remboursement de la dette, 20 500 € de caution à reverser suite à d'éventuel départ de locataire et de 287 493 € pour l'amortissement des subventions perçues.

Vote Budget Primitif du BA Assainissement Batsurguère 2018

Le budget primitif 2018 du Budget Annexe Assainissement de Batsurguère s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 505 422 €, il se décompose donc de la manière suivante :

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 296 184 €.

- Les Recettes : elles se composent des redevances perçues sur les usagers et des redevances pour la modernisation du réseau pour 260 000 € et des amortissements des subventions pour 36 184 €.

- Les Dépenses : elles se composent de 55 203 € pour les charges à caractère général (sous-traitance Suez, redevances raccordements à la Ville de Lourdes et frais de téléphone), de 20 000 € de reversements de redevances de l'Agence de l'Eau Adour Garonne perçues pour la modernisation du réseau, de charges financières (icne compris) pour 47 117 €, de titres annulés sur exercices antérieurs pour 6 000 €, des dotations aux amortissements pour 74 702 € et du virement à la section d'investissement pour 93 162 €.

La section d'INVESTISSEMENT s'élève à 209 238 €.

- Les Recettes : elles se composent d'un emprunt pour 41 374 €, des amortissements pour 74 702 € et du virement de la section de fonctionnement pour 93 162 €.

- Les Dépenses : elles se composent de 124 902 € pour les annonces, les études et les travaux, de 48 152 € concernant le remboursement du capital des emprunts, et de l'amortissement des subventions pour 36 184 €.

Vote Budget Primitif du BA Assainissement Montaigu 2018

Le budget primitif 2018 du Budget Annexe Assainissement de Montaigu s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 180 518 €, il se décompose de la manière suivante :

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 101 620 €.

- Les Recettes : elles se composent des redevances perçues sur les usagers et des redevances pour la modernisation du réseau pour 81 225 €, des primes d'épuration pour 4 000 € et des amortissements des subventions pour 16 395 €.

- Les Dépenses : elles se composent de 4 000 € pour les charges à caractère général, de charges financières (icne compris) pour 20 422 €, de titres annulés sur exercices antérieurs pour 500 € et des dotations aux amortissements pour 76 698 €.

La section d'INVESTISSEMENT s'élève à 76 698 €.

- Les Recettes : elles se composent uniquement des amortissements pour 76 698 €.

- Les Dépenses : elles se composent de 35 063 € pour les révisions du marché des travaux d'assainissement sur la commune de Juncalas, de 25 240 € concernant le remboursement du capital des emprunts et de l'amortissement des subventions pour 16 395 €.

Vote Budget Primitif du BA Aménagement du Parc des Pyrénées 2018

Le budget primitif 2018 du Budget Annexe aménagement Parc d'activités des Pyrénées s'équilibre globalement en dépenses et en recettes 2 833 190 €, il se décompose de la manière suivante :

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 1 583 190 €.

- Les Recettes : elles se composent de 250 000 € pour la constatation des stocks de 2017 en stocks achevés, de 225 345 € de stocks en cours pour les acquisitions foncières et travaux prévus en 2018, de 1 000 000 € pour les terrains qu'il est prévu de vendre en 2018, des charges d'intérêts, ICNE compris pour un montant de 20 345 €, d'une subvention de 87 500 € en provenance du budget principal pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la zone non intégrées dans les stocks.

- Les Dépenses : elles se composent de 205 000 € pour les acquisitions foncières, les travaux et les frais accessoires prévus en 2018, de 87 500 € pour les frais d'entretien de la zone (hors intégration dans les stocks) de 250 000 € pour la sortie des stocks en cours de 2017 pour les passer en stocks achevés, de 1 000 000 € pour la sortie du stock des terrains aménagés qu'il est prévu de vendre sur 2018 et de 20 345 € pour les charges d'intérêts et les ICNE.

La section d'INVESTISSEMENT s'élève à 1 250 000 €.

- Les Recettes : elles se composent de 250 000 € pour la sortie de stocks en cours de 2017 pour les passer en stocks achevés, de 1 000 000 € pour la sortie du stock des terrains aménagés qu'il est prévu de vendre en 2018.

- Les Dépenses : elles se composent de 225 345 € pour l'intégration des stocks en cours pour les acquisitions foncières et travaux prévus en 2018, de 250 000 € pour la constatation des stocks de 2017 en stocks achevés, de 112 660 € pour le remboursement du capital de l'emprunt contracté fin 2013 et de 661 995 € pour le remboursement de l'avance faite par le budget principal au budget annexe .

Vote Budget Primitif du BA Ecoparc 2018

Le budget primitif 2018 du Budget Annexe aménagement de la ZAC ECOPARC s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 1 147 500 €, il se décompose donc de la manière suivante :

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 737 500 €.

- Les Recettes : elles se composent de 90 000 € pour la constatation des stocks de 2017 en stocks achevés, de 320 000 € de stocks en cours pour les acquisitions foncières et études prévues en 2018 (reprise du dossier de commercialisation), de 327 500 € pour la subvention d'équilibre en provenance du budget principal qui englobent également les dépenses de fonctionnement non intégrées dans les stocks.

- Les Dépenses : elles se composent de 320 000 € pour les acquisitions foncières et les frais d'études (dossier de réalisation), de 90 000 € pour la sortie des stocks en cours de 2017 pour les passer en stocks achevés sur 2018, de 7 500 € pour les dépenses de fonctionnement de la zone hors stocks et de 320 000 € du virement à la section d'investissement.

La section d'INVESTISSEMENT s'élève à 410 000 €.

- Les Recettes : elles se composent de 90 000 € pour la sortie de stocks en cours de 2017 pour les passer en stocks achevés sur 2018, du virement de la section de fonctionnement pour 320 000 €.

- Les Dépenses : elles se composent de 320 000 € pour l'intégration des stocks en cours pour les acquisitions foncières et les études prévues en 2018, de 90 000 € pour la constatation des stocks de 2017 en stocks achevés sur 2018.

Vote Budget Primitif du BA ZAC de Gabas 2018

Le budget primitif 2018 du Budget Annexe Lotissement Gabas s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 295 350 €, il se décompose donc de la manière suivante :

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 190 350 €.

- Les Recettes : elles se composent de 10 000 € pour la constatation des stocks de 2017 en stocks achevés sur 2018, de 85 000 € pour la constatation des stocks en cours en 2018, de 95 000 € pour les terrains qu'il est prévu de vendre en 2018 et de 350 € pour une subvention en provenance du budget principal pour couvrir les dépenses de fonctionnement qui ne sont pas intégrées dans les stocks .

- Les Dépenses : elles se composent notamment de 85 000 € pour les travaux (mise en service de la station d'épuration propre à la zone), de 10 000 € pour la constatation des stocks de 2017 en stocks achevés sur 2018, de 95 000 € pour la sortie du stock des terrains aménagés qu'il est prévu de vendre sur 2018 et de 350 € pour les dépenses de fonctionnement de la zone hors stocks.

La section d'INVESTISSEMENT s'élève à 105 000 €.

- Les Recettes : elles se composent de 10 000 € pour la constatation des stocks de 2017 en stocks achevés sur 2018, de 95 000 € pour la sortie du stock des terrains aménagés qu'il est prévu de vendre sur 2018.

- Les Dépenses : elles se composent de 10 000 € pour la constatation des stocks de 2017 en stocks achevés sur 2018, de 85 000 € pour l'intégration des stocks en cours pour les acquisitions foncières et les études prévues en 2018 et de 10 000 € pour le remboursement de l'avance faite par le budget principal au budget annexe.

Vote Budget Primitif du BA Cap Aéro 2018

Le budget primitif 2018 du Budget Annexe de la zone d'activités Cap Aéro Pyrénées s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 850 940 €, il se décompose de la manière suivante :

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 497 970 €.

- Les Recettes : elles se composent de 15 000 € pour la constatation des stocks de 2017 en stocks achevés en 2018, de 117 000 € de stocks en cours pour les acquisitions foncières et travaux prévus en 2018, de 337 970 € pour les terrains qu'il est prévu de vendre en 2018 et

d'une subvention de 28 000 € en provenance du budget principal pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la zone non intégrées dans les stocks.

- Les Dépenses : elles se composent de 117 000 € pour les acquisitions foncières, les frais d'études et les travaux, de 15 000 € pour la sortie des stocks en cours de 2017 pour les passer en stocks achevés sur 2018, de 337 970 € pour la sortie du stock des terrains aménagés qu'il est prévu de vendre sur 2018 et de 28 000 € pour les dépenses de fonctionnement de la zone hors stocks.

La section d'INVESTISSEMENT s'élève 352 970 €.

- Les Recettes : elles se composent de 15 000 € pour la constatation des stocks de 2017 en stocks achevés sur 2018, 337 970 € pour la sortie du stock des terrains aménagés qu'il est prévu de vendre sur 2018.

- Les Dépenses : elles se composent de 15 000 € pour la constatation des stocks de 2017 en stocks achevés sur 2018, de 117 000 € pour l'intégration des stocks en cours pour les acquisitions foncières et les études prévues en 2018 et de 220 970 € pour le remboursement de l'avance faite par le budget principal au budget annexe.

Vote Budget Primitif du BA Zone Industrielle de St-Pé-de-Bigorre 2018

Le budget primitif 2017 du Budget Annexe de la zone d'activités de St Pé de Bigorre s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 4 000 €, il se décompose de la manière suivante :

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 4 000 €.

- Les Recettes : elles se composent de 4 000 € pour une subvention d'équilibre en provenance du budget principal.

- Les Dépenses : elles se composent de 4 000 € pour les frais d'entretien de la zone.

Vote Budget Primitif du BA ZAC Pyrène-Aéro pôle 2018

Le budget primitif du Budget Annexe Aménagement de zones dit zone Pyrène-Aéro pôle pour l'exercice 2018, s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 1 098 048 €, il se décompose donc de la manière suivante :

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 425 524 €.

- Les Recettes : elles se composent de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal d'un montant de 54 261 €, de recettes de loyers pour 10 000 €, et de l'amortissement des subventions perçues dans le cadre des travaux de voirie, d'éclairage et d'infrastructure pour 361 263 €.

- Les Dépenses : elles se composent de 28 000 € pour l'entretien des zones et les charges afférentes à ces dernières, et de 397 524 € pour la dotation aux amortissements relatifs aux travaux de voirie, d'éclairage et d'infrastructure.

La section d'INVESTISSEMENT s'élève à 672 524 €.

- Les Recettes : elles se composent pour 397 524 € de la dotation aux amortissements, et de 275 000 € de vente de terrains prévus en 2018.

- Les Dépenses : elles se composent de 65 000 € pour des frais d'annonces et d'études, et de 246 261 € pour la réalisation d'un chemin piétonnier et la réalisation de travaux pour l'aménagement de la zone (1^{er} phase) et de 361 263 € pour l'amortissement des subventions perçues dans le cadre de la création des zones.

Vote Budget Primitif du BA ZAC de Saux 2018

Le budget primitif 2018 du Budget Annexe de la Zone industrielle de Saux s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 1 097 400 €, il se décompose donc de la manière suivante :

La section de FONCTIONNEMENT s'élève à 146 600 €.

- Les Recettes : elles se composent de 137 000 € liées aux locations des bâtiments et de l'amortissement des subventions pour 9 600 €.

- Les Dépenses : elles se composent de 69 500 € pour les charges à caractère général (entretien des bâtiments et de la zone, honoraires, annonces légales et taxes foncières), de 706 € de charges financières y compris les ICNE (intérêts courus non échus), de dotations aux amortissements pour 70 000 € et du virement à la section d'investissement pour 6 394 €.

La section d'INVESTISSEMENT s'élève à 950 800 €.

- Les Recettes : elles se composent des amortissements pour 70 000 €, de la vente de terrains pour 100 000 €, d'un emprunt à hauteur de 774 406 € et du virement de la section de fonctionnement pour 6 394 €.

- Les Dépenses : elles se composent de 58 000 € pour les études liés aux travaux de voirie, de 3 000 € pour les frais d'annonces, de 200 000 € pour les acquisitions foncières, de 610 000 € pour des travaux de voirie et sur le bâtiment dit Sartorius, de 73 200 € pour le remboursement du capital des emprunts et des amortissements des subventions pour 9 600 €.

L'exposé du Rapporteur entendu,
Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

Article 1 : d'approuver le vote de l'ensemble du Budget Primitif 2018 des Budgets Annexes.

Article 2 : d'autoriser le Président ou en cas d'empêchement, le 1^{er} Vice-Président, à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

Le Président,

Gérard TRÉMÈGE.